



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260520-DB_2026_05_16-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13/05/2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Cathy LAURENT - Sébastien TERME - Régine ALBERICI - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN.

ONT DONNE POUVOIR : Lucie DÉQUESNES (procuration à Elise CHANTOING) - Julien Edouard RANC (procuration à Gautier MEUNIER) - Noémie DUFRECHOU (procuration à Mickaël MORIN).

ABSENTS : -

Roxanne CHANAT a été désignée secrétaire.

N° 2026-05-16

CM du 20 mai 2026

Objet : **convention relative à l'organisation d'un chantier international de jeunes bénévoles avec l'association Jeunesse et Reconstruction**

Annexe 6 - projet de convention

Le Conseil municipal de la commune de Les Martres-de-Veyre,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser les échanges interculturels, l'engagement des jeunes et la valorisation du patrimoine communal ;

Considérant le projet de chantier international de jeunes bénévoles organisé en partenariat avec l'association Jeunesse et Reconstruction ;

Considérant que ce chantier se déroulera du 11 juillet 2026 au 25 juillet 2026 et portera notamment sur l'entretien du mur du cimetière communal ainsi que le débroussaillage de certains espaces verts ;

Considérant que cette action présente un intérêt collectif, éducatif, culturel et patrimonial pour la commune ;

Considérant la convention annexée à la présente délibération définissant les engagements respectifs de la commune et de l'association ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention relative à l'organisation d'un chantier international de jeunes bénévoles avec l'association Jeunesse et Reconstruction, prévoyant une participation financière de la commune d'un montant de 2 500 € ainsi que la prise en charge des frais d'hébergement pour un montant de 498.01 € ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- **de dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260520-DB_2026_05_16-DE



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 21 mai 2026

Le maire,
Damien HEYRAUD

Le secrétaire de séance,
Roxanne CHANAT